



CINÉMA C. G. T.

— La liberté de conscience ou d'opinion, les droits de l'homme? belles fantaisies en l'an de grâce 1911.

Voyez ce vieil ouvrier... travailleur honnête et consciencieux, depuis plus de 20 ans il gagne des rentes à son patron. Aucun reproche ne peut lui être fait sur son travail et sa

probité. Mais voilà! il est syndicaliste... le patron l'apprend, et sans vouloir rien entendre, il le chasse cruellement.

Crève donc, malheureux ouvrier... Comment as-tu pu croire qu'un malheureux prolétaire pouvait avoir une opinion à soi?